

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/317

POLICE MUNICIPALE : PROLONGATION DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL N°026/273 EN DATE DU 15 JUIN 2026 PORTANT NEUTRALISATION D'UN TROTTOIR ET D'UNE PARTIE DE LA CHAUSSEE RUE DES LOUBATIÈRES À COURNON-D'AUVERGNE POUR UNE REPRISE SOUS-ŒUVRE.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

- **Vu** la demande de la société « SV2B », pour prolonger les travaux de reprise sous-œuvre au 21 rue des Loubatières à Cournon-d'Auvergne,

- **Considérant** qu'il y a lieu de prolonger ledit arrêté.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

L'arrêté municipal n°026/273 en date du 15 juin 2026 est prolongé jusqu'au samedi 08 août 2026 à 18h00, le temps strictement nécessaire à la durée des travaux.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire, les éventuelles déviations à mettre en place ainsi que l'affichage du présent arrêté seront assurés par le pétitionnaire.

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec la société « SV2B » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

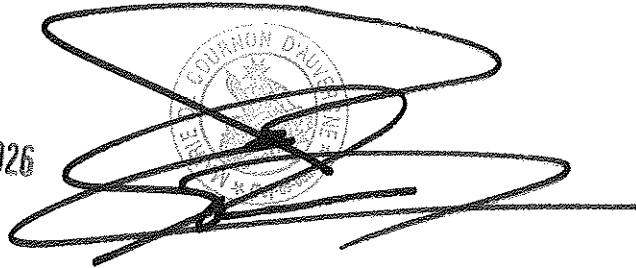
Fait à Cournon-d'Auvergne, le 3 juillet 2026.

Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE
Maire de Cournon-d'Auvergne
4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

08 JUIL. 2026

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COURNON D'AUVERGNE" and "Mairie".